

Au titre de l'année 2018-2019, la formation était la suivante :

- **Stratégie d'entreprise** par Monsieur le Professeur [Julien THÉRON](#) (1 séminaire)

« Vous avez l'opportunité de réaliser un stage dans le service "ethics & compliance" d'une des plus grosses entreprises françaises. Simplement voilà... vous ne comprenez pas trop quelle est la fonction de ce service. Vous avez une semaine pour préparer votre entretien! »

- **Théorie du droit / Épistémologie juridique**, par Monsieur le Professeur [Xavier BIOY](#) (3 séminaires)

« Comprendre c'est distinguer. Savez-vous distinguer droit, doctrine, théorie du droit, épistémologie du droit, sociologie du droit, dogmatique juridique...? Ce cours se veut être une initiation pour les étudiants en droit désireux de comprendre ce qu'ils font sur les bancs de la faculté de droit. Si la plupart y viennent pour apprendre le contenu de la règle de droit afin de pouvoir en jouer dans une mise en pratique professionnelle, quelques-uns passent parfois de " l'autre côté du miroir " et s'interrogent sur ce qui leur est enseigné et la façon dont le droit peut être connu. Ce cours est donc complémentaire d'enseignements de théorie du droit ou de philosophie du droit. Il apportera de la culture juridique aux praticiens ouverts et des pistes d'avenir pour les étudiants qui envisagent de poursuivre sur le chemin de la recherche en droit et de la carrière universitaire.»

- **Anthropologie politique** par Monsieur le Professeur [Yves POURCHER](#) (3 séminaires)

« Après une présentation générale de l'anthropologie sociale et culturelle (histoire, auteurs), seront abordées quelques-unes des différentes études portant sur le politique : sociétés sans État, modes de délibération, rapports aux territoires, grands hommes, ethnies et frontières. »

Philosophie juridique et politique par Monsieur le Professeur [Mathieu CARPENTIER](#) (3 séminaires)

« Une loi injuste est-elle une loi ? Depuis le mythe d'Antigone jusqu'aux expériences totalitaires du XXe siècle, cette question est au cœur de l'interrogation philosophique sur le droit et le politique. On l'envisagera à travers l'examen de trois moments philosophiques: le droit naturel classique (aristotélo-thomiste) ; le contractualisme moderne ; la crise du positivisme juridique au milieu du XXe siècle. »

- **Culture générale – préparation à la [conférence de Beate et Serge Klarsfeld](#)**, par Madame la Directrice et Professeure [Aurore GAILLET](#) (1 séminaire).